

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**REUNION DU 22 MAI 2015****DECISION****Numéro 15 – 04 – 030**

Décision 4 : L'attribution du marché de maintenance et de réparation des portails, portes, barrières automatiques et motorisées.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 4 mai 2015, s'est réuni le 22 mai 2015 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Messieurs Claude Giraud (Vice-président), Claude Liogier (5^{ème} membre du bureau), Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Monsieur Georges Dru (Vice-président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Les prestations relatives à la maintenance et la réparation des portails, portes, barrières automatiques et motorisées donnent lieu à un marché à bons de commande avec minimum et sans maximum, en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Pour chaque lot, le montant minimum du marché correspondra au montant global et forfaitaire de la maintenance préventive de l'ensemble des éléments décrits dans la DPGF.

La durée du marché est d'un an à compter de sa notification, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période d'un an.

Ce marché est décomposé en trois lots géographiques distincts :

- ✓ **Lot 1** : Compagnies Sornin, Roannaise et Gorges de la Loire,
- ✓ **Lot 2** : Compagnies Est-Forez, Ouest-Forez et Sud-Forez,
- ✓ **Lot 3** : Compagnies Métare, Haut Pilat, Gier Sud, Pilat, La Terrasse, Ondaine, Haut-Forez et Ouest Stéphanois.

Les critères de sélection des offres pour chacun des lots sont les suivants :

- **Le prix pondéré à 60 %**,
- **Le taux horaire de main d'œuvre pour les réparations pondéré à 40 %**.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 mai 2015 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

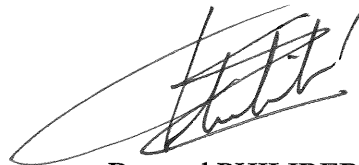
Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 mai 2015 relatif à l'attribution du marché de maintenance et de réparation des portails, portes, barrières automatiques et motorisées comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Société retenue</i>	<i>Adresse</i>
Lot n° 1 : Compagnies Sornin, Roannaise et Gorges de la Loire	SODAM	15 rue Basse Ville 42700 FIRMINY
Lot n° 2 : Compagnies Est-Forez, Ouest-Forez et Sud-Forez	SODAM	
Lot n° 3 : Compagnies Métare, Haut Pilat, Gier Sud, Pilat, La Terrasse, Ondaine, Haut-Forez et Ouest Stéphanois	SODAM	

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Philibert', written over a large, light-colored oval shape.

Bernard PHILIBERT